



Paiement de visites et d'activités sur CNEWYORK avec des chèques vacances ANCV

Nom et prénoms : _____

Référence de la commande : _____

Cette référence est indiquée dans l'e-mail de confirmation. Elle peut être indiquée en tant que "Référence" pour les Explorer Pass, en tant que "Numéro d'itinéraire" pour les survols en hélicoptère ou en tant que "Numéro de réservation" pour les visites guidées.

Détail des chèques joints à ce formulaire :

Valeur unitaire	Quantité	Numéro des chèques	Total par lignes
10 €			
20 €			
25 €			
50 €			
TOTAL EN EUROS			

Conditions d'acceptation des chèques vacances ANCV par CNEWYORK

Le fait de payer vos visites et activités sur le site CNEWYORK avec des chèques vacances ANCV entraîne l'acceptation inconditionnelle des conditions suivantes :

1/ Le fait de régler visites et activités en chèques vacances ANCV suppose que la réservation a été préalablement faite par carte bancaire sur le site www.cnewyork.net, avant l'envoi du formulaire et des chèques. En l'absence de réservation par carte bancaire sur le site de CNEWYORK, les chèques vacances ANCV ne pourront pas donner lieu à un remboursement.

2/ Les chèques vacances ANCV doivent avoir été préalablement libellés à l'ordre de CNEWYORK. Dans le cas contraire, les chèques vacances seront irrecevables et ne donneront lieu à aucun remboursement.

3/ Les chèques vacances ANCV dont la date de validité est inférieure à 3 mois au moment de leur réception à notre adresse ne seront pas acceptés et ne pourront pas donner lieu à un remboursement. De même pour les chèques vacances ANCV qui ne seraient pas envoyés avec leur souche ou qui afficheraient des ratures ou des mentions non réglementaires.

4/ Les chèques vacances ANCV doivent être au nom de la personne qui a effectué la réservation par carte bancaire sur CNEWYORK.

5/ Les chèques vacances ANCV envoyés par le client plus de 30 (trente) jours après le jour de son départ à New York seront irrecevables.

6/ Les chèques vacances ANCV et ce formulaire doivent obligatoirement avoir été envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception. Si les chèques vacances ANCV sont envoyés par lettre simple, CNEWYORK décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des chèques vacances.

7/ CNEWYORK décline toute responsabilité si le montant déclaré dans ce formulaire ne correspond pas au montant total des chèques vacances présents dans l'enveloppe lors de son ouverture dans nos locaux. Seul le montant constaté lors de l'ouverture de l'enveloppe dans nos locaux fait foi. Si le montant constaté est supérieur au montant de la réservation (moins les 10 € de retenue), la différence ne pourra pas donner lieu à un remboursement de la part de CNEWYORK.

8/ En cas d'annulation de visites et d'activités réglés avec des chèques vacances ANCV sur le site de CNEWYORK, des frais de dossiers de 10 € seront facturés, en plus des 10 € de retenue appliqués au moment du remboursement.